

DIRECTION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Directeur intérimaire - Structure ACM "Arc-en-Ciel"

La Ville recrute un agent directeur intérimaire structure ACM (Accueil collectifs de mineurs) Centre de loisirs Arc-en-Ciel, au sein de la direction des loisirs et de la culture.

Publié le 10 février 2025

✓ POSTULER EN LIGNE

Missions :

Au sein de la direction des loisirs et de la culture, le directeur intérimaire assure l'activité principale suivante :

- Gestion et suivi pédagogique, administratif, budgétaire, logistique, structurel et règlementaire (hygiène et sécurité) du fonctionnement du centre de loisirs Arc en Ciel
- Encadrer et suivre de l'équipe pédagogique (directrice adjointe et animateurs), impulser, coordonner, accompagner, former, évaluer. Participer au recrutement des agents vacataires
- Participer aux projets transversaux, assurer et animer la relation avec les familles
- Rendre compte de l'activité de la structure (lisibilité du fonctionnement, bilans...)
- Assurer une veille professionnelle et assurer la sécurité des publics et des agents.

Profil recherché :

- Titulaire d'un diplôme professionnel de l'animation (BPJEPS LTP – DUT carrières sociales option animation socio culturelle ou équivalent)
- Expérience avérée de direction de structures de loisirs ACM, en termes de gestion administrative, structurel le, d'encadrement d'équipes d'animation, de conduite de programmes et projets d'animation
- Connaissance et application de la réglementation en vigueur du secteur enfance/jeunesse
- Capacités d'organisation, de gestion, d'exécution et d'analyse (sur le plan administratif et pédagogique)
- Maîtrise la méthodologie et la conduite de programmes et projets d'animation
- Maîtrise les techniques d'encadrement d'une équipe d'animation
- Capacités rédactionnelles et d'utilisation des outils et supports informatiques liés aux secteurs d'activités
- Sens du travail en équipe, qualités relationnelles (familles, partenaires institutionnels/interservices, prestataires...)

Durée du poste :

- Du 03 mars au 4 août

Périodes de travail :

- Les mercredis en période scolaire + réunions d'équipe et préparation (2h/tous les 15 jours le jeudi matin)
- Vacances scolaires : 6 semaines – session de printemps (2 semaines) et session ETE du mois de juillet (4 semaines)
- Samedis : (3 ½) préparation des sessions de printemps et d'été avec les équipes d'animation + participation évènementiel Ville Animaijuin - stands de l'espace du service jeunesse



Intranet

VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00

✉ [CONTACTER LE WEBMASTER](#)